

## Les élus et la démarche de concertation

### Groupe d'échanges de pratiques sur la concertation – 27 juin 2013 - Paris

*Participants : Soraya BEKAR (Ville de la Courneuve) ; Chloé CANTON (Ville d'Asnières) ; Lucile CHOURFI (Ville de Groslay) ; ... DUCLAUX (Médiation Urbaine) ; Amanda FLETY (Ville de la Courneuve) ; Julien GIRY (Conseil Général de l'Essonne) ; Chantal GUITTON (Société Toposcope) ; Charlotte IZARD (RCT) ; Benoit KLEIN (Ville de La Courneuve) ; Marion LASFARGUES (Décider Ensemble) ; Pierre MATHON (Conseil régional Ile de France Service agenda 21) ; Monica MAYA (médiation urbaine) ; Bernard MERIGOT (Recherche-action Territoires et Démocratie Locale) ; Emilie ROBERT (Ville de Choisy-le-Roi) ; Charlotte SEUTIN (Conseil Général 93) ; Caroline SLADEK (CAUE 78).*

*Animation : Alexandra VILLARROEL (AFIP, Comédie) ; Pierre-Yves GUIHENEUF (DialTer, Institut de la Concertation) ; Aline GUERIN (Institut de la Concertation).*

Lors de cette session d'échange entre praticiens de la concertation, les questions suivantes ont été abordées :

- Quelle place pour les élus dans les dispositifs participatifs : doivent-ils travailler avec les citoyens ou faut-il distinguer les publics ? Comment réagissent les élus face aux méthodes d'animation innovantes ? Quelle place doivent-ils prendre dans les réunions ? Craintes et réticences des élus à l'égard de la concertation : comment les comprendre ? Comment y répondre ?
- Concertation-alibi, concertation usine à gaz... Quelle vigilance de l'animateur pour éviter ces travers ? Comment articuler processus participatif et processus décisionnel ? Quelle place pour les élus dans cette articulation ?

Les échanges en sous-groupes, qui ne sont pas retranscrits ici, ont débouché sur une mise en commun de constats et de propositions. Ceux-ci ont été organisés après la réunion par les organisateurs.

## Axes de réflexion et propositions

### 1. Assurer un meilleur partage des rôles entre animateur et élu

Le dialogue avec les citoyens est au cœur de la mission quotidienne de l'élu. Pour autant, ce dialogue tel qu'il est le plus souvent pratiqué ne répond pas aux exigences de la concertation : l'élu tente de convaincre plus que d'écouter, il est à la fois partie prenante et animateur, le suivi des échanges n'est pas assuré... Distinguer les rôles d'animation et d'élu suppose une répartition claire des tâches avant la mise en place de la concertation et une adaptation des postures tout au long de celle-ci.

#### **Proposition**

- *L'élu n'est pas un animateur neutre, il doit affirmer sa position d'élu. Il ne doit pas y avoir de confusion entre élu et animateur*

### 2. Changer les postures de l'élu

Les relations entre élu et citoyens sont souvent codifiées, voire théâtralisées. Sortir des schémas classiques est nécessaire pour que s'installe un véritable dialogue.

#### **Propositions**

- *Changer la posture de l'élu qui s'adresse aux citoyens*
- *Les élus sont-ils prêts à entendre des propositions ou oppositions ? Comment les élus peuvent-ils être plus à l'écoute ?*
- *Changer les lieux, casser les schémas. Louer une yourte ou faire des réunions chez l'habitant (y inviter les élus), enlever les estrades...*

Comment promouvoir ce changement de postures de l'élu ? La réponse dépend largement des personnes, mais le rôle des agents des collectivités semble décisif.

#### **Propositions**

- *Reconnaître l'expertise des agents de la collectivité. La compétence professionnelle de l'animateur est mal reconnue ;*
- *Pour cela, il faut évidemment ne pas être mauvais ! Il faut aussi s'affirmer, s'exposer ;*
- *Capitaliser ce qui existe déjà en matière de concertation dans la collectivité concernée ;*
- *Avoir recours à un organisme tiers pour sensibiliser l'élu : association, service ministériel...*
- *Faire appel à un tiers indépendant (si possible pas payé par le commanditaire, sinon un consultant) pour faire passer des messages à l'élu.*

### 3. Eviter toute confusion entre concertation et codécision

La question du pouvoir de décision est à l'origine de bien des craintes de la part des élus, qui tendent alors à limiter l'expression des citoyens, la durée du processus, la rigueur du suivi... Il est important d'aborder cette question avant le démarrage de la concertation de façon à ce que l'élu soit rassuré sur le fait qu'il reste détenteur du pouvoir décisionnel : la concertation n'est pas la codécision. Cette distinction doit également être claire pour les citoyens. Chacun doit trouver la place qui est la sienne. Pour autant, la concertation ne doit pas être déconnectée de la décision, elle doit la nourrir, l'influencer. Il faut expliciter ce qu'est la concertation par rapport à cet enjeu de la décision.

### **Propositions**

- *Rassurer l'élu sur son rôle de décideur, le valoriser pour son rôle dans la concertation. Faire en sorte qu'il en recueille les fruits politiques. Valoriser le rôle de chacun dans le dispositif de concertation*
- *Expliciter les termes. Eviter malentendus et frustrations.*
- *Ne pas opposer démocratie participative et représentative*
- *Aider l'élu à prévoir ce passage entre concertation et décision*

#### **4. Veiller à un retour d'information sur les décisions prises**

Si l'élu conserve le pouvoir de décision, la contrepartie pour lui est d'assurer un retour argumenté des décisions prises. Après ou au cours de la concertation, il doit informer les citoyens de ce qu'il a fait des idées qui ont été produites au cours de la concertation.

### **Propositions**

- *Informé dès le départ des règles du jeu. L'élu doit faire des retours réguliers. Le prévoir dès le début de la concertation*
- *Cette obligation peut être formalisée dans une charte de la participation*
- *Sortir du format classique du « compte-rendu ». innover : faire des affichettes, multiplier les supports...*

#### **5. Clarifier les objectifs de la concertation**

Certaines difficultés de positionnement viennent du fait que les objectifs de la concertation ne sont pas partagés ou parfois même pas explicités, notamment au sein de l'équipe de la collectivité (élus et techniciens).

### **Propositions**

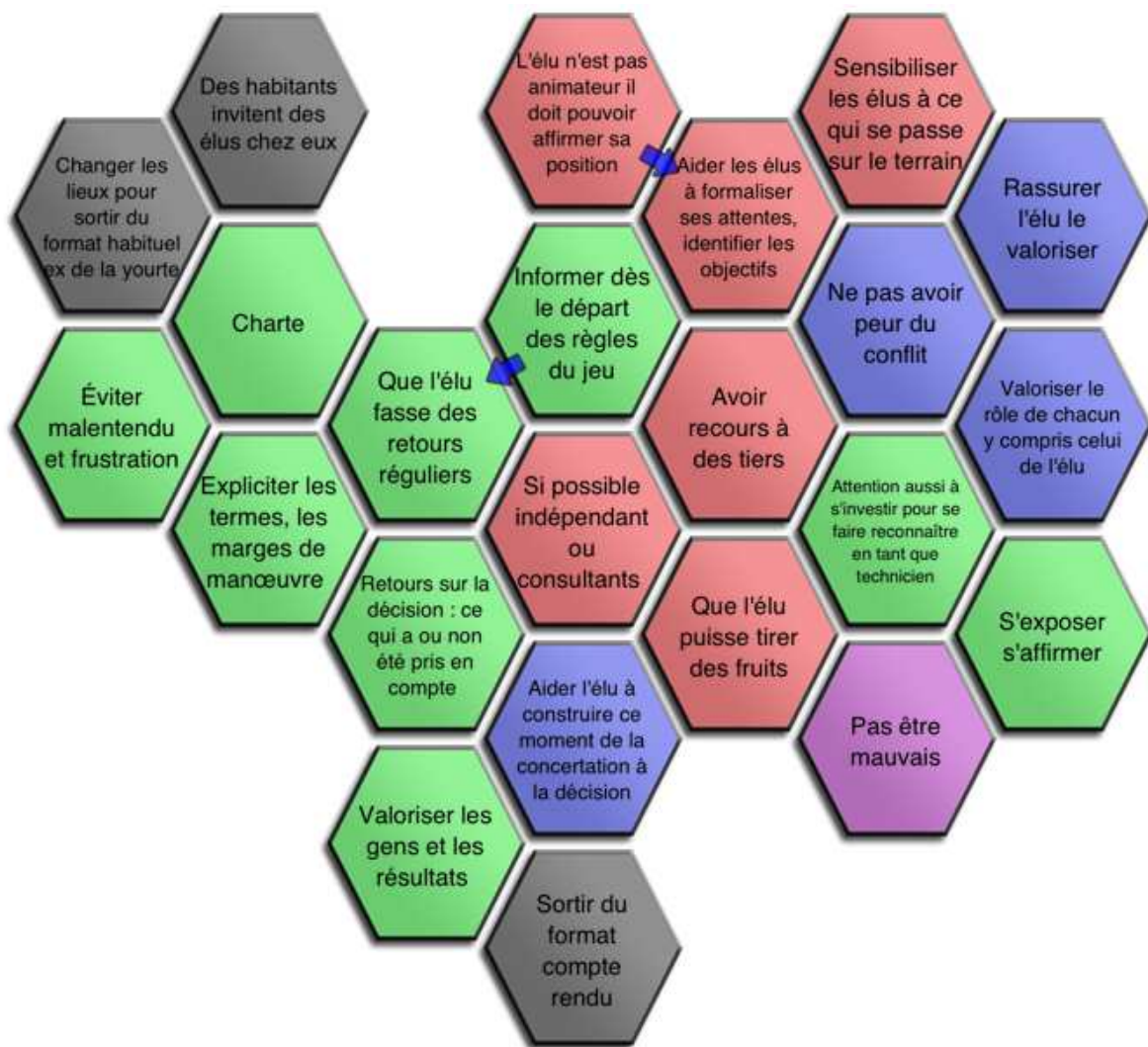
- *Aider les élus à formaliser leurs attentes par rapport à la concertation*
- *Identifier les objectifs pour adapter la méthode*

#### **6. Parler des divergences**

Avec la question du pouvoir de décision, la crainte du conflit est un autre frein à l'engagement des élus dans la concertation.

### **Propositions**

- *Ne pas avoir peur du conflit. Les élus tendent à calmer les discussions, alors que les controverses peuvent donner des idées. Une formation à la gestion de conflit peut être utile, elle permet de les affronter pacifiquement.*
- *Utiliser les rapports de force : faire connaître les mobilisations des citoyens*
- *Sensibiliser l'élu à ce qui se passe sur le terrain.*



*Créé avec Cell Storming*

#### **Documents distribués à l'issue de la rencontre :**

BOUJOU Jacky (dir). 2002. Les élus locaux dans les processus de concertation en environnement : la participation, facteur de renouveau pour la représentation ? Récapitulatif du rapport final. Programme de recherche Concertation Décision Environnement.

GUIHENEUF Pierre-Yves, 2011. La concertation : craintes et réticences (notes de travail).

#### **Autres références :**

Institut de la Concertation, Comédie, Fondation de France, 2013. Les élus et la démarche de concertation : sensibilisation, appropriation et mobilisation. Compte-rendu de la 2è session du Groupe d'échange de pratiques de la région Rhône-Alpes. Lyon, 21 mars 2013. ([http://www.comedie.org/pdf/gep/20130313%20CR-GEP\\_RhoneAlpes2.pdf](http://www.comedie.org/pdf/gep/20130313%20CR-GEP_RhoneAlpes2.pdf))

### **Le cadre de la rencontre**

Ces groupes d'échange de pratiques sur la concertation sont une initiative conjointe de la Fondation de France, du programme Comédie et de l'Institut de la Concertation.

**Le programme Comédie**, animé par l'AFIP et Geysier, a pour objectif d'aider les porteurs d'initiatives locales de concertation ou de médiation dans le champ de l'environnement, du développement local et de la gestion du territoire. [www.comedie.org](http://www.comedie.org)

**La Fondation de France** accompagne les acteurs locaux qui agissent ensemble pour la préservation de leur environnement et pour prévenir ou réguler les conflits environnementaux notamment à travers l'appel à projet Gérons Ensemble Notre Environnement. [www.fondationdefrance.org](http://www.fondationdefrance.org)

**L'Institut de la concertation** est un réseau national de praticiens de la concertation. Lieu de débat et de réflexion ouvert, il organise ses activités (séminaires, rencontres, ateliers de travail...) en fonction des initiatives de ses membres. [www.concerter.org](http://www.concerter.org)